



## APPEL A CANDIDATURES

### Recrutement d'un Sapeur-Pompier volontaire

#### Poste de Stavelot

**DATE DE PUBLICATION : 22/07/2024**

La Zone de Secours 5 W.A.L., conformément au Plan du Personnel et suite à la déclaration de vacance d'un emploi de sapeur-pompier volontaire au PIS de Stavelot en sa séance du 21 juin 2024 procède au recrutement de 1 sapeur-pompier volontaire pour engagement immédiat.

Les lauréats ayant réussi le concours visé au §2 sont versés dans une réserve de recrutement valable deux ans. Cette validité peut être prolongée de maximum deux fois deux ans.

#### **Conditions d'accès :**

Conformément à l'article 37 de l'AR Statut administratif du 19/04/2014 :

1. être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse;
2. être âgé de 18 ans au minimum ;
3. avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures;
4. jouir des droits civils et politiques ;
5. satisfaire aux lois sur la milice ;
6. être titulaire du permis de conduire B ;
7. être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base, du cadre moyen ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35.

Conformément à l'alinéa 5 de l'Article 24 du Règlement de Travail de la Zone de Secours 5 W.A.L., les membres du personnel opérationnel volontaire doivent pouvoir rejoindre, par leurs propres moyens, le poste d'incendie et de secours **endéans les dix minutes**. Ils doivent adopter une conduite prudente et défensive dans le respect du Code de la Route.

**Le candidat doit remplir ces conditions au plus tard le jour de la date limite de dépôt des candidatures.**

Est réputé avoir satisfait à la condition visée au point 7° des conditions d'accès :

1° le pompier en service dans un service public d'incendie dans un État faisant partie de l'Espace économique européen ou en Suisse ;

2° l'agent opérationnel en service au sein de la Protection civile dans un État faisant partie de l'Espace Économique Européen ou en Suisse.

§ 2. Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours organisé par le collège. Le jury sera composé des personnes suivantes :

- Le Commandant de la Zone de Secours 5 W.A.L. ou son remplaçant ;
- Le Directeur Opérationnel ou son remplaçant ;
- Le Chef de Poste Adjoint ou son remplaçant ;

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, est invité à siéger en qualité d'observateur.

---

[info@zs5wal.be](mailto:info@zs5wal.be) – tel : 080/552.200

Zone de secours 5 Warche-Amblève-Lienne

Siège social : Sur le Meez 1 – 4980 TROIS PONTS

N° d'entreprise : 0500.918.787

### Epreuves :

Le concours consiste en un entretien oral , destinées à tester la motivation (20 points), l'engagement (20 points) et la conformité du candidat avec la description de fonction et la zone (20 points). Un minimum de 50% par catégorie est exigé pour réussir le concours.

Le concours se tiendra dans le centre administratif de la zone de secours, Sur le Meez 1 à 4980 Trois-Ponts. La date et l'heure de ce concours seront définies après le dépôt des candidatures.

### Titres et mérites, repris dans les conditions d'accès, à joindre OBLIGATOIREMENT à la candidature :

- Certificat d'Aptitude Fédéral (C.A.F.) ou attestation d'emploi pour les pompiers / agents opérationnels en service.
- Une lettre de motivation
- CV
- Extrait de casier judiciaire
- Copie du permis de conduire

### Annnonce et publication : au plus tard 30 jours avant la date limite d'inscription

- Page Facebook de la Zone de Secours
- Affichage aux valves des Administrations communales de la Zone de Secours 5 W.A.L.
- Affichage dans les Postes d'Incendie et de Secours de la Zone
- Affichage sur le site *jedevienspompier.be*
- Affichage sur le site du *Forem*

### Stage de recrutement :

*Les candidats de la réserve qui ont été soumis à un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail et qui ont une conduite conforme aux exigences de la fonction sur la base d'un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date d'admission au stage sont admis au stage de recrutement par le conseil dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales.*

Tout candidat doit envoyer sa candidature MOTIVÉE par courrier recommandé, soit par toutes autres voies qui confèrent à la candidature valeur probante et date certaine, en joignant les documents susmentionnés. Celle-ci doit parvenir par au Secrétariat zonal, Sur le Meez n°1 – 4980 TROIS-PONTS, **dans un délai de 30 jours après la date de publication de l'appel à candidatures.**

Colonel Luc BURETTE



Commandant de la Zone  
ZS5 W.A.L.

Pour M. CARPENTIER,



Vice-Président de la zone  
ZS5 W.A.L.

<u>Description de fonction</u> <b>Sapeur-pompier</b>	
<b>Objectifs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.</li> <li>2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.</li> </ol>
<b>Description</b>	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.</p>
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	<p><b><u>Finalités-clés</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u></li> </ol> <p>Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.</li> <li>- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.</li> <li>- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.</li> <li>- Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u></li> </ol> <p>Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.</li> <li>- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.</li> </ul>

<b>Place dans l'organisation</b>	<p><b><u>La fonction est dirigée par :</u></b>  Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><b><u>La fonction ne dirige pas :</u></b>  /</p>		
<b>Éléments de réseau</b>	<b><u>La fonction reçoit des informations de :</u></b>		
	Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel
		Décisions	Contact personnel, informel, mail,....
	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel
	<b><u>La fonction fournit des infos à :</u></b>		
	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
	Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
<b>Autonomie</b>	<p><b><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité.</li> <li>- L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission.</li> <li>- Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps.</li> <li>- Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles.</li> </ul> <p><b><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles.</li> <li>- Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service.</li> <li>- Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité.</li> </ul>		
<b>Cadre et conditions de travail</b>	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l'exécutant au sein de l'organisation de l'équipe d'incendie.	
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaire de prestation irrégulier</li> <li>• Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit</li> <li>• Les rappels sont possibles</li> <li>• Charges physiques et lourdes possibles</li> </ul>	

	Niveau	Sixième année enseignement secondaire professionnel
	Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Diplôme	Obtention du brevet BO1 pendant le stage